
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84 - 85 du 13 Février 1984

portant nomination des membres et du
Président du Conseil d'Administration
de l'Office National du Tourisme et
de l'Hôtellerie (ONATHO).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports
entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés
d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise
de participation et fixant leurs modalités de gestion ;

VU le décret N° 76-302 du 10 Décembre 1976 portant nomination des
membres et du Président de l'Office National du Tourisme et de
l'Hôtellerie (ONATHO) ;

VU le décret N° 83-441 du 8 Décembre 1983 portant approbation des
statuts de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie ;

SUR proposition du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des
Loisirs,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 1er Février
1984,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration
de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (ONATHO) les
personnes dont les noms suivent :

- Camarades : - Patrice LOGOSSOU : Représentant du Ministre
du Plan; de la Statistique
et de l'Analyse Economique
- Juliette DEGBOE : Représentant du Ministre
des Finances
- Etienne GOUSSANOU : Représentant du Ministre
du Travail et de Affaires
Sociales

- Léonoe SAIZONOU : Représentant du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
- Lucienne AZONHOUMON : Représentant du Ministre du Commerce
- Jean-Richard AMOUSSOU-ADEBLE : Représentant du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs
- Clément LOKOSSOU : Représentant de la Direction du Tourisme
- Grégoire YEHOUEYOU : Représentant de la Direction de l'Artisanat
- Lucien Akpaki AKEADOC : Représentant du Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche
- Jules AHOKPANZON)
- Michel SOMADJE) Représentants du Comité de Défense de la Révolution de l'ONATHO
- Paul AKOHA)
- Gilbert AISSE) Représentants du Syndicat National des Travailleurs du Tourisme et de l'Hôtellerie (SYNATRATHO).
- Lucien NOUHAIS)

Article 2. - Le Camarade Jean-Richard AMOUSSOU-ADEBLE est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (ONATHO).

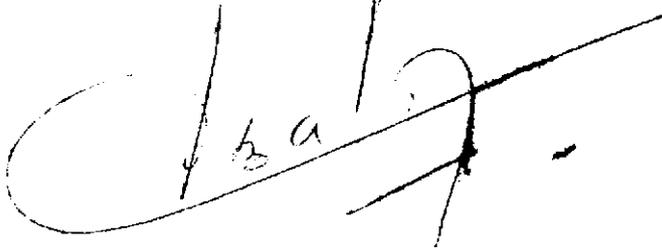
Article 3. - Le Présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le décret N° 76-302 du 10 Décembre 1976, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 13 Février 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat; Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Tourisme,
de l'Artisanat et des Loisirs,



Grégoire AGBAHE

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPD 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 Membres du CA/ONATHO 14 MTAL 4 Autres Ministères 21 ONATHO 4 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 IGE et ses Sections 4 DCCT-Gde Chanc 3 BCP 1 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 CCIB 2 JORPD 1.-